

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le vendredi, le 3 août 2018 à 19 h 30 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Mme Lise Garon, mairesse, et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Martial Fortin, Pierrot Lessard et Martin Bouchard
Mesdames les conseillères, Johanne Morissette, Lyne Bolduc et Sandra Girard

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim

ABSENCE :

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Mme Lise Garon, mairesse

183-08-18 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU D'ADOPTER

ORDRE DU JOUR
Vendredi, 3 août 2018

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Exemption de lire les minutes et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2018 et de la séance extraordinaire du 23 juillet 2018*
4. ***ADMINISTRATION***
 - 4.1. *Acceptation de la liste des comptes à payer, des comptes payés, et salaires bruts pour le mois de juillet 2018*
 - 4.2. *Rapport de dépenses de la directrice générale par intérim*
 - 4.3. *Rapport de dépenses du responsable des travaux publics*
5. ***RÉSOLUTIONS***
 - 5.1. *Avis de motion : Modification au règlement de permis et certificats n° 2018-07*
 - 5.2. *Avis de motion : Acceptation d'un nouveau règlement : Règlement sur la construction et l'entretien des ponceaux n° 2018-06*
 - 5.3. *Modification sur prix de vente des terrains de la Pointe Nature*
 - 5.4. *Acceptation des réparations rue du Plateau pour les eaux usées*
 - 5.5. *Acceptation de la demande du festival VTT pour une subvention auprès de la MRC Lac St-Jean Est*
 - 5.6. *Acceptation de déneigement de l'aire du stationnement du sentier pédestre*

- 5.7. *Demande auprès du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques pour identifier une aire protégée du couloir visuel de la rivière Péribonka*
- 5.8. *Acceptation d'être membre du Réseau ALIRA, service d'accompagnement de jumelage et de sélection de personnel*
- 5.9. *Affichage sur les bords des lieux publics navigables*
- 5.10. *Demande de contribution financière du Village Petit-Saguenay, à l'occasion du centenaire*
- 5.11. *Adhésion au Groupe NOOVO- SST*
- 5.12. *Demande de salle gratuite :*
 - Festival du VTT- 17 août 2018*
 - AGA secteur Morel : 1 septembre 2018*
 - Equi Justice : sur demande*
 - Cercle des Fermières : 10 réservations*

6. CORRESPONDANCE – INVITATION - INFORMATION

- 6.1. *Dépôt du rapport d'évaluation du parc du Réseau Sport et Loisirs*
- 6.2. *Dépôt du rapport annuel d'activités du Comité de la Sécurité publique*
- 6.3. *Information sur les activités du Groupe Cadet de la Sécurité publique*
- 6.4. *SMI- Performance – subvention*
- 6.5. *Lettre du CDL, représentant*
- 6.6. *Lettre du secteurs Lachance*

7. RAPPORT DE COMITÉS

8. AFFAIRES NOUVELLES

- 8.1. *Prolongation de l'entente entre la Municipalité de Lamarche et le Carrefour Bénévole Labrecque Lamarche*
- 8.2. *Déficit 2017; piste de solutions*
- 8.3. *Commandite pour le tirage d'une nuitée au POD-camping municipal*
- 8.4. _____

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 9.1. _____
- 9.2. _____
- 9.3. _____

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

184-08-18 3. EXEMPTION DE LIRE ET ACCEPTATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUILLET 2018

La directrice générale par intérim Mme Myriam Lessard, dépose les procès-verbaux et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juillet et la séance extraordinaire du 23 juillet 2018 soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION

185-08-18 4.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET SALAIRES BRUTS POUR LE MOIS DE JUILLET 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Pierrot Lessard

APPUYÉ PAR Madame la conseillère Lyne Bolduc

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche approuve la liste des comptes à payer au montant de Trente-trois mille cent dix-sept et cinq (33 117.05 \$).

La liste des chèques manuels au montant de deux mille quatre cent trente et un et quarante-sept (2 431.47 \$) et les comptes acceptés par résolution au montant de vingt-six mille huit cent soixante-dix et dix-huit (26 870.18 \$) et les salaires payés pour les élus au montant de mille huit cent soixante (1 860.00 \$) et les salaires pour les employés au montant de vingt-trois mille vingt-huit et vingt-six (23 028.26 \$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Lamarche représentant un grand total de quatre-vingt-sept mille trois cent six et quatre-vingt-seize. (87 306.96\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 5662 à 5701inclusivement.

Martel BMR enr.	554.86 \$
Nutrinor St-Coeur-de-Marie	277.41 \$
MRC Lac-St-Jean Est	13 117.07 \$
LOU-TEC	55.60 \$
SPI Santé et sécurité	193.64 \$
Mégaburo	260.09 \$
<u>Entrepreneurs Alex et Nico</u>	459.90 \$
<u>Jean-Christophe Dion</u>	68.99 \$
Potvin & Bouchard	943.41 \$
Maxxam	540.38 \$
Matériaux Dallaire enr.	2 885.57 \$
Synergie	2 150.62 \$
Groupe Environex	190.57 \$
Nutrinor Énergies	443.38 \$
Nettoyage de conduits souterrains inc.	305.61 \$
Groupe Coderr	97.73 \$
Informe Affaires	459.90 \$
Les Électriciens du Nord inc.	1 112.22 \$
Fédération québécoise des Mun.	46.45 \$
Lise Garon	173.33 \$
Produits municipaux Sag Lac	2 307.11 \$
Sécuor	39.06 \$
Entreprises Lachance	4 943.00 \$
Acompte prévisionnel	820.39 \$
Taxe d'hébergement	48.00 \$
Myriam Lessard	59.98 \$
Épicerie HTB	367.69 \$

Produits sanitaires Lépine inc.	195.09 \$
TOTAL :	33 117.05 \$

LISTE DES COMPTES PAYÉS PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE ET PAR CHÈQUE MANUEL :

BELL CANADA (camping marina Tchitogama)	430.45 \$
BELL CANADA (Mun. de Lamarche)	191.69 \$
Hydro-Québec (100, rue des Iles)	624.72 \$
VISA DESJARDINS	10.82 \$
Hydro-Québec (Éclairage des rues)	327.82 \$
Hydro-Québec (Pompe 7 Rang Caron)	796.27 \$
Hydro-Québec (100, rue Principale)	49.70 \$
TOTAL :	2 431.47 \$

LISTE DES COMPTES À PAYER QUI A ÉTÉ ACCEPTÉE PAR LA RÉOLUTION DU CONSEIL

Entreprises Lachance	21 721.65 \$
Agence musicale G.D. Inc.	57.50 \$
CENTRAIDE	100.00 \$
FLORRANEX	373.67 \$
Entreprise Fortin Labrecque	4 407.36 \$
Gilles Boudreault	210.00 \$
TOTAL :	26 870.18 \$

Comptes à payer :	33 117.05 \$
Comptes payés	2 431.47 \$
Comptes par résolution	26 870.18 \$
Total des salaires des employés :	23 028.26 \$
Total des salaires des conseillers :	1 860.00 \$
Grand Total :	87 306.96 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Myriam Lessard, directrice générale par intérim, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Myriam Lessard. Directrice générale par intérim

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

186-08-18 4.2 RAPPORT DE DÉPENSES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT
Mégaburo	505.10 \$
Groupe Formation	181.66 \$

CONSIDÉRANT la modification au règlement # 232-12-2007-01-2012 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 1 juin 2012

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

187-08-18 4.3 RAPPORT DE DÉPENSES DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

Fournisseur	Montant
Suspension Turcotte	100.95 \$
Mécalac	298.88 \$

Explication : Pour entretien du camion

CONSIDÉRANT la modification au règlement # 232-12-2007-01-2012 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 1 juin 2012

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard
ET RÉSOLU

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RÉSOLUTIONS

188-08-18 5.1 AVIS DE MOTION : MODIFICATION AU RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS # 2018-07

Par la présente, M. Pierrot Lessard conseillère au siège no. 2, présidente du Comité consultatif d'urbanisme, donne un avis de motion concernant le projet de règlement de PERMIS ET CERTIFICATS # 128-2007.

CONSIDÉRANT QUE le règlement des permis et certificats #128-2007, régie la disposition relatives aux honoraires exigés pour les émissions de permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme déposera un nouveau règlement, à la séance DE septembre 2018, sur la construction et l'entretien des ponceaux et qu'il y a lieu de statuer sur le coût lors de l'émission d'un tel permis;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Lyne Bolduc
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard
ET RÉSOLU

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement sont disponibles au public immédiatement après que l'avis de mention ait été donné par le conseiller Pierrot Lessard, selon l'article de loi 356 L.C.V.;

ATTENDU QUE la modification faite à ce règlement concerne uniquement les frais (20\$) pour une demande de permis; pour des travaux de construction, aménagement ou réparation d'un ouvrage comportant un ponceau excluant les travaux d'entretien (ref : 9.20 du règlement des permis et certificats #2018-07)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

189-08-18 5.2 **AVIS DE MOTION : MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DES PONCEAUX # 2018-06**

Par la présente, M. Pierrot Lessard, conseiller au siège no. 2, président du Comité consultatif d'urbanisme, donne un avis de motion concernant le projet de règlement sur la construction et l'entretien des ponceaux.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche ne possède aucune réglementation sur l'installation de ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se doter d'un cadre, d'une politique afin d'uniformiser les installations de tous les travaux régissant les ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sur son territoire doit identifier une ligne de conduite équitable pour l'ensemble des citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard
ET RÉSOLU

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement sont disponibles au public immédiatement après que l'avis de mention ait été donné par le conseiller Pierrot Lessard, selon l'article de loi 356 L.C.V.;

ATTENDU QUE ce nouveau règlement viendra encadrer l'installation de ponceaux à la Municipalité de Lamarche;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190-08-18 5.3 **MODIFICATION SUR PRIX DE VENTE DES TERRAINS DE LA POINTE NATURE**

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme fait une recommandation à la Municipalité sur les coûts des terrains de la Pointe Nature;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité détient encore des terrains intérieurs, situés à Pointe Nature;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années aucun terrain n'a été vendu au coût de 0.46\$ au pied carré;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur offre des possibilités de développement pour la navigation sur le Lac des Habitants;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Lamarche réactive la vente des ces terrains en offrant ceux-ci à moindre coût soit de 0.34\$ du pied carré

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191-08-18 5.4 **ACCEPTATION DES RÉPARATIONS RUE DU PLATEAU POUR LES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QU'il y a un problème d'eaux usées depuis quelques années sur la rue du Plateau avec un bas fonds concernant la connexion de la traverse situé au 12 rue du Plateau;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique est récurrente et exige de faire des correctifs dans les plus brefs délais afin que cette conduite soit opérationnelle;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard
ET APPUYÉ PAR Madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

DE FAIRE les travaux et **D’ASSUMER** les frais de trois cent cinq et soixante et une (305.61\$)

DE REGULARISER cette problématique dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

192-08-18 5.5 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DU FESTIVAL VTT POUR UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MRC LAC-ST-JEAN

CONSIDÉRANT QUE la MRC Lac St-Jean Est offre un programme de soutien d’animation et de vitalité par la mise en place d’un programme de soutien financier dans l’organisation d’un festival supporté par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l’organisation du FESTIVAL VTT et PLEIN-AIR veut déposer une demande de soutien à la Municipalité de Lamarche pour obtenir une aide financière de la MRC dans le cadre du nouveau programme et qu’un des critères exigés est d’obtenir une résolution de la Municipalité respectives où se déroule le dit festival;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

D’ADOPTER une résolution en faveur du Festival VTT de Lamarche afin que l’organisation puisse déposer une demande d’aide financière de deux mille cinq cent (2 500\$) auprès du programme de soutien financier pour la tenue de festivals de la MRC;

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

193-08-18 5.6 ACCEPTATION DE DÉNEIGEMENT DE L’AIRE DU STATIONNEMENT DU SENTIER PÉDESTRE

**ABROGER
PAR LA RÉOLUTION
212-09-18**

CONSIDÉRANT QU’il y a une problématique de stationnement au sentier pédestre situé dans le secteur du domaine Bouchard; pendant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QU’à la période hivernale de 2017, le stationnement était très restreint (1 ou 2 véhicules) et qu’il y a un problème d’accessibilité et de partage entre les différents utilisateurs (villégiateurs, amateurs de plein air-raquettes et motoneigistes);

CONSIDÉRANT QUE la portion du chemin pour se rendre au stationnement est sous la juridiction de la Municipalité de Lamarche;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER de déneiger la portion du chemin se rendant au stationnement du sentier pédestre sur une longueur de +/-350 mètres;

D'ADRESSER une demande auprès de la Corporation de Développement de Lamarche pour défrayer les coûts du déneigement équitablement entre eux et la Municipalité, soit cinquante (50%) pourcent par chaque entité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

194-08-18 5.7 DEMANDE AUPRÈS DU GOUVERNEMENT POUR IDENTIFIER UNE AIRE PROTÉGÉE, COULOIR VISUEL DE LA RIVIÈRE PÉRIBONKA

CONSIDÉRANT QU'il y a un projet de faire reconnaître une aire protégée autour du couloir visuel de la rivière Péribonka élaboré par le Ministère du Développement durable et de la Lutte aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE selon la définition d'une aire protégée du Gouvernement du Québec (réf : adoption de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel-LCPN, de décembre 2020) est de reconnaître un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration, visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche a développé un plan de touristique de Lamarche appuyé par le milieu ainsi que des instances régionales (MRC Lac St-Jean Est, MAMOT- subvention de 100 000\$)

CONSIDÉRANT QUE la Rivière Péribonka est la principale valeur sur laquelle se fonde le plan de développement touristique;

CONSIDÉRANT QU'il y a toujours des menaces de coupe forestières qui planent sur le couloir de la Rivière Péribonka et ses paysages de la Péribonka;

CONSIDÉRANT QUE des milliers de touristes circuleront sur la Rivière Péribonka à chaque année;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche demande au gouvernement du Québec de décréter immédiatement une aire protégée autour du couloir visuel de la Péribonka; soit sur une superficie de +/- 268 km², des point GPS 48°50'59.2''N 71°27'11.9'' W (Tchitogama) 49°30'15.3''N 71°10'31.7''W (au Nord du Péribonka)

QUE la Municipalité de Lamarche demande à la MRC du Lac St-Jean de l'appuyer dans cette démarche; afin de sensibiliser les MRC du Fjord et de la MRC Maria Chapdelaine à soutenir la Municipalité de Lamarche dans cette démarche de reconnaissance d'aire protégée auprès des instances gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

195-08-18 5.8 ACCEPTATION D'ÊTRE MEMBRE DU RESEAU ALIRA, SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE JUMELAGE ET DE SÉLECTION DE PERSONNEL

CONSIDÉRANT QUE le Réseau ALIRA, une division du Groupe Inter-Action Travail (GIAT), offre à la Municipalité de Lamarche la possibilité de recevoir une prestation de service d'accompagnement de jumelage et de sélection de personnel;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau ALIRA concentre leurs efforts afin de répondre aux besoins atypiques des employeurs en matière de ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau a comme mandat de :

- Faire l'analyse des besoins de l'entreprise
- Analyse des besoins du travailleur
- Jumelage
- Recrutement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche a de la difficulté à recruter du personnel sur une base atypique;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard

APPUYÉ PAR Monsieur la conseillère Sandra Girard

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche accepte de devenir membre du Réseau ALIRA au coût de 150\$ (taxes en sus);

DE S'ENGAGER dans une démarche d'analyse des besoins en ressource humaines.

196-08-18 5.9 AFFICHAGE SUR LES BORDS DES LIEUX PUBLICS NAVIGABLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reçoit des commentaires, des plaintes à l'effet que les bords des voies navigables sont jonchées de débris ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut sensibiliser les utilisateurs des voies navigables à préserver l'environnement et à respecter les berges autour des voies navigables et des lieux de mise à l'eau

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martial Fortin

APPUYÉ PAR Monsieur Pierrot Lessard

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche procède dès le printemps 2019 l'installation d'affiches de sensibilisation aux endroits suivants :

- Rampe de mise à l'eau, au camping
- Mise à l'eau de l'ancien quai fédéral, secteur Dame Jeanne
- Secteur Morel
- Secteur Ile à Nathalie

ET D'ACCEPTER de défrayer les frais inhérents à ces dépenses

DE PLANIFIER des activités de sensibilisation au printemps prochain;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

197-08-18 5.10 **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU VILLAGE PETIT-SAGUENAY, À L'OCCASION DU CENTENAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le Village de Petit Saguenay fêtera son centième anniversaire en 2018;

CONSIDÉRANT QUE le village de Petit Saguenay soulignera de plus le 175 ans de son histoire depuis la construction du premier moulin à scie à l'embouchure de la rivière Petit Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE ce village a sensiblement le même vécu historique de Lamarche et a des préoccupations socio économiques (exode des familles , devitalisation et diversification économique);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche soit solidaire et autorise une contribution financière de cent 100\$) dollars au Village de Petit Saguenay pour son centenaire.

Le vote est demandé par Madame la conseillère Johanne Morissette
POUR; 4 CONTRE : 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

198-08-18 5.11 **ADHÉSION AU GROUPE NOVO-SST**

ATTENDU QU'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail, ci-après appelée la « Mutuelles » nous est proposées par l'entremise de Groupe Conseil Novo SST en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles;

ATTENDU QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle.

ATTENDU QU'en adhérant à cette Mutuelle, la Municipalité bénéficiera des avantages suivants :
Une personne ressource - gestionnaire de réclamation auprès de la CNESST
Les services d'un préventionniste
Les services d'expertises médicales – illimités
Les services juridiques en matière de sante et sécurité

CONSIDÉRANT QU'il y a des économies de 28 à 30% après 4 ans

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

QUE, les administrateurs ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2019 soit acceptée telle que rédigée, et que Groupe Conseil Novo SST, soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la

présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité.

QUE la municipalité autorise le maire ou son représentant autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à la municipalité à la Mutuelle.

QUE la Municipalité de Lamarche adhère à cette Mutuelle au coût de 693.00\$ annuellement;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

199-08-18 5.12 DEMANDE DE SALLE GRATUITE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des demandes de salle gratuite de divers organismes de la municipalité pour la saison 2018-2019.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard

APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER de louer la salle municipale gratuitement aux organismes et aux dates suivants;

- Festival VTT et Plein-Air : Vendredi le 17 août 2018
 - Association des villégiateurs du secteur Morel : Samedi le 1^{er} septembre 2018
 - Équi-Justice : À la demande
 - Cercle de Fermières ; soit les mardis inscrits ci-bas
- | | | |
|--------------------|----------------|------------------|
| 18 septembre 2018; | 9 octobre 2018 | 13 novembre 2018 |
| 11 décembre 2018 | 9 janvier 2019 | 12 février 2019 |
| 12 mars 2019 | 9 avril 2019 | 14 mai 2019 |
| 11 juin 2019 | | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE – INVITATION -INFORMATION

- 6.1.** Dépôt du rapport d'évaluation du parc du Réseau Sport et Loisirs
- 6.2.** Dépôt du rapport annuel d'activités du Comité de la Sécurité publique
- 6.3.** Information sur les activités du Groupe Cadet de la Sécurité publique
- 6.4.** SMI- Performance – subvention
- 6.5.** Lettre du CLD, représentant
- 6.6.** Lettre du chemin Lachance

7. RAPPORT DE COMITÉS

8. AFFAIRES NOUVELLES

200-08-18 8.1. PROLONGATION DE L'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE ET LE CARREFOUR BÉNÉVOLE LABRECQUE LAMARCHE

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour bénévole Labrecque Lamarche va déposer une demande de subvention dans le cadre du programme nouveaux Horizons pour les Aînés ;

CONSIDÉRANT QU'un des critères est d'avoir un contrat de location pour une durée d'au moins cinq ans avec le propriétaire de l'immeuble soit la Municipalité de Lamarche.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche reconduit, prolonge le contrat de location avec le Carrefour bénévole Labrecque Lamarche

DE MODIFIER les dates dudit contrat débutant le 17 juin 2015 au 17 juin 2023 représentant une période de huit (8) ans.

Madame la conseillère Lyne Bolduc, se retire du processus décisionnel sur cette résolution (présidente du Carrefour bénévole Labrecque-Lamarche)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. SUIVI DU DÉFICIT

Lors d'une prochaine séance, il y aura présentation de résolutions pour combler le déficit de 2017

201-08-18 8.3. COMMANDITE D'UNE NUITÉE AU CAMPING MUNICIPAL

ATTENDNU QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite pour une nuitée à l'unité POD du camping municipal de la part de Monsieur Eric Doucet, employé de la Corporation de Développement de Lamarche pour la période estivale;

ATTENDU QUE cette demande est dans le cadre d'une activité d'observation des perséides le 11 août prochain qui se tiendra à l'ancien quai municipal et que des personnes de l'extérieur seront présentes;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
ET RÉSOLU

D'OFFRIR aux organisateurs de cette activité une nuitée au POD du camping municipal de Lamarche

Madame Johanne Morissette, la conseillère au siège n° 6, se retire du processus décisionnel sur cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 9.1. M. Bernard Tremblay : Nouveau tracé du sentier de VTT, Min. du Transport
- 9.2. Mme Dupont : Plainte concernant les VTT, passe partout
- 9.3. M. Perreault : Plainte sur les VTT Engagement de personnel
Réseau Alira Taxe sur l'enquête-un crédit ??
Asphaltage; courbe du rang 9, Marc Lachance
Sentier pédestre : stationnement d'hiver
- 9.4. Mme G. Girard : Poubelle et table de pique-nique au quai fédéral
- 9.5. M. Poissant : Poubelle (conscience professionnelle et civisme), félicitations
- 9.6. M. Perreault : Avis public-séances du conseil sur Facebook

202-08-18 10. **LEVÉE D'ASSEMBLÉE**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée il est, 20h29

Je, soussignée Lise Garon, mairesse de la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui sont contenues.

Mme Lise Garon, mairesse

Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim